

Paris 7e, Hôtel National des Invalides, 51 bis, boulevard de la Tour Maubourg: note d'expertise de terrain

David Couturier

▶ To cite this version:

David Couturier. Paris 7e, Hôtel National des Invalides, 51 bis, boulevard de la Tour Maubourg: note d'expertise de terrain. Mairie de Paris, 75004 Paris. 2020. hal-04160152

HAL Id: hal-04160152 https://hal.science/hal-04160152v1

Submitted on 12 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Paris (75), 7^e arrondissement

Hôtel National des Invalides 51 bis, boulevard de la Tour Maubourg

Note d'expertise de terrain

David Couturier

Autorisation de sondage : 2020-446

Ville de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Sous - Direction du Patrimoine et de l'Histoire
Département d'histoire de l'architecture et
d'archéologie de Paris
11 rue du Pré
75018 Paris
Tél. 01 71 28 20 13

07 septembre 2020 Code DHAAP: 885 Code INSEE: 75107 Code Patriarche: 11306

1. Cadre de l'intervention

Dans l'enceinte des Invalides, la réalisation d'une tranchée liée à un raccordement du réseau d'eau pluviale à l'égout a mis en évidence des ossements humains. Cette découverte a été signalée au Serice Régional de l'Archéologie, qui a sollicité le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris. Une visite de terrain a été effectuée le 04/09/2020 par deux archéologues (Priscillia Debouige et David Couturier).



Figure 1 : tranchée de raccordement interrompue après la découverte des ossements humains

2. Résultats de l'expertise de terrain

La tranchée, large de 0,60 m est orientée est-ouest et sa longueur est de 3,10 m (figure 2). La profondeur atteinte est de 0,92 m au plus profond (côté ouest). A noter que la cote prévisionnelle de travaux la plus basse se trouve à 1,30 m côté est.

La stratification comprend (de haut en bas) :

- terre végétale (épaisseur : 0,30 m) ;
- limon sableux gris avec nodules de plâtre et de mortier (épaisseur : 0,22 m) ;
- sable brun clair avec cailloutis siliceux et ossements humains (épaisseur observée : 0,30 m).

La reconnaissance montre qu'il s'agit de restes démobilisés, sans connexions, et non de sépultures en place. Un tesson de pichet en grès du Beauvaisis du XVIe s. a été découvert dans la couche (idenfication : François Renel, Inrap).



Figure 2 : vue des ossements humains dans la partie inférieure de la tranchée

3. Remise en contexte

Il faut sans doute relier la découverte de ces restes humains à la présence d'un cimetière lié à l'établissement des Invalides. Il apparaît nettement sur le plan de La Grive de 1746 (**figure 3**). Il aurait fonctionner à partir de l'ouverture de l'établissement (en 1674) et jusqu'en 1785.

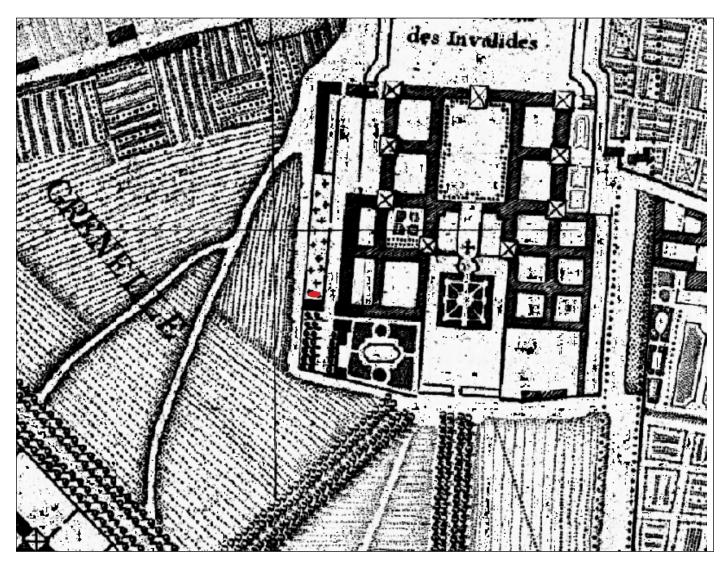


Figure 3 : positionnement de la découverte sur le plan de La Grive de 1746



Arrêté n° 2020-446

Du 07/09/2020

portant autorisation de sondage.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2020-057 du 18 août 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR112020000061, de demande d'opération archéologique arrivé le 31 août 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur David COUTURIER est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de sondage à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 30 septembre 2020, sise en :

RÉGION : ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT: PARIS

COMMUNE: PARIS-7E-ARRONDISSEMENT

Lieudit ou adresse : 51 bis Boulevard de la Tour Maubourg

Intitulé de l'opération : Hôtel national des Invalides / Pelouse de la Libération.

Programme de recherche : Axe 14. Archéologie des périodes moderne et contemporaine.

Code de l'opération : 11306

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur David COUTURIER.

Fait à PARIS, le 70 7 SEP. 2020

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris et par délégation. Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation. Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS